

# AVIS DE CONCOURS

Direction du CDFM

## Agent de développement de la langue

Régulier à temps plein, syndiqué

35 heures par semaine

Salaire : entre 48 011 \$ et 69 123 \$, selon l'expérience

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2024-128

Date d'affichage : 27 juin au 15 juillet 2024, 12 h 00 (midi)

### DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste met en place différents moyens de promotion, de diffusion et de mise en valeur de la langue wendat. Il·elle offre un service de soutien aux membres, organismes, entreprises et secteurs en vue d'assurer l'intégration de la langue. Il·elle contribue à la mise en place de projets sectoriels et participe aux ateliers de développement professionnel en langue et culture. Il·elle se tient informé et collabore avec d'autres milieux de diffusion des langues autochtones afin d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

*\*La description complète des tâches est disponible sur demande.*

### EXIGENCES

- Diplôme universitaire (BAC) dans un domaine pertinent (ex : traduction, anthropologie, archéologie, enseignement, etc.) ou toute combinaison d'expérience et de formation jugée pertinente;
- Bon niveau de connaissance et de maîtrise de la langue wendat;
- Excellente connaissance de la culture huronne-wendat;
- Excellente maîtrise de la langue française écrite.

### QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Travail d'équipe
- Communication interpersonnelle
- Créativité
- Dynamisme
- Sens de l'initiative
- Sens de l'organisation
- Orienté client

### POUR POSTULER

**Date limite : 15 juillet 2024, 12 h 00 (midi)**

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

**Conseil de la Nation huronne-wendat**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

[rh@wendake.ca](mailto:rh@wendake.ca)

**WENDAKE.CA**



*Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.*



**WENDAKE**

**CONSEIL DE LA NATION  
HURONNE-WENDAT**

### AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives
- Avancement d'échelon semi-annuel (aux 6 mois), et ce, pour les échelons 1 à 9 inclusivement
- 6 % de vacances
- 6 % de maladies/obligations familiales
- 2 semaines de vacances payées pendant les Fêtes
- Vendredis après-midi non travaillés et payés pendant l'horaire estival

### ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNHW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat  
\* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNHW
- 4) À la population